

consacrer des fonds appréciables aux investissements destinés aux recherches, jusqu'ici fort insuffisantes. C'est la seule façon de nous assurer de nouveaux marchés.

La pollution des frayères est un fléau pour l'industrie. Le ministre et ses fonctionnaires n'ont rien pu faire jusqu'ici, ou presque rien. J'espère que le ministre se rend compte de la gravité du problème de la pollution dans ce domaine et nous dira quelque chose à ce sujet. J'espère aussi qu'il nous dira où en est la loi projetée sur l'aide à la conservation des eaux. Va-t-on présenter bientôt un bill à ce sujet? Je demande cela, bien que la question relève peut-être du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Nous devons relier plus étroitement entre elles les diverses fonctions fédérales et provinciales en matière de pollution et reconnaître, qu'en ce domaine, la responsabilité n'est pas simplement d'intérêt régional mais concerne la population tout entière.

J'aimerais que le ministre nous parle de la formation d'un organisme chargé de lutter contre la pollution. J'estime que les programmes d'un certain nombre de municipalités et d'usines, qui se proposent de jeter leurs déchets dans nos cours d'eau et nos lacs, comme s'il s'agissait d'égouts, devraient être rigoureusement examinés. Personne ne devrait être autorisé à déverser des déchets dans nos cours d'eau et nos lacs poissonneux et fréquentés par les estivants. Nous devons appliquer des règlements stricts dans ce domaine pour éviter, autant que possible, la pollution de nos cours d'eau et de nos lacs. Au cours des années, la persuasion n'a pas suffi à maîtriser ce problème. C'est pourquoi j'aimerais que le gouvernement prenne des décisions concrètes à cet égard.

Je voudrais attirer votre attention, monsieur le président, sur l'industrie du saumon de la Colombie-Britannique, qui a parfois éprouvé des difficultés et qui en éprouvera d'autres. Les pêcheurs de ma région sont mécontents car les Américains peuvent pêcher au large de Roberts Point les jours où les pêcheurs de ma région n'en n'ont pas le droit. Dans le Fraser, la pêche est soumise à des règlements: il y a des jours où elle est interdite. Or, ces interdictions ne s'appliquent pas aux pêcheurs des États-Unis. Nos pêcheurs se plaignent du fait que nos lois leur interdisent de pêcher dans le Fraser et que ceux des États-Unis en profitent, certains jours, pour y faire des prises qui reviendraient à nos pêcheurs Canadiens si la pêche leur était permise.

[M. Rose.]

• (2.40 p.m.)

Les pêcheurs de saumon, par la voix de leur syndicat, ont exprimé leurs craintes au sujet des nouveaux règlements sur les licences que le ministre a proposés et imposés récemment. Pour la gouverne du comité, monsieur le président, j'aimerais parler de certains points qui ont trait à ces nouveaux règlements. Ces propositions prévoient notamment qu'aucune nouvelle licence ne sera délivrée, du moins pour l'instant.

Les navires qui s'adonnent à la pêche au saumon se divisent en deux classes, A et B. Les navires de la classe A sont ceux dont la valeur totale des prises a dépassé \$1,250 en 1967 et en 1968. Les navires de la classe B sont ceux dont la valeur totale des prises était inférieure à \$1,250 en 1967 et en 1968. Les licences de la classe B sont censées disparaître en même temps que les navires. Une licence expirera quand le navire ne pourra plus servir à la pêche. On ne semble pas s'en prendre à cette disposition. Le principal point en litige a trait à la délivrance de licences aux navires de la classe A parce que désormais ces licences seront achetées et vendues avec les navires qui les détiennent. Voici le nœud du problème: Qui pourra acheter ces navires, donc acquérir du même coup une licence?

Je le répète, monsieur le président, cette nouvelle réglementation préoccupe vivement un grand nombre de pêcheurs et leurs associations, particulièrement leurs syndicats, ont exprimé cette inquiétude. Toutes les entreprises de l'industrie de la pêche de la côte du Pacifique, à une seule petite exception près, la Coopérative de Prince-Rupert, reconnaissent bien la nécessité d'imposer des restrictions, mais ce qui est discutable c'est la méthode qui servira à les appliquer.

J'aimerais donner au comité idée de ce que, d'après les instances qui m'ont été faites, les pêcheurs considèrent surtout comme une menace à leurs moyens d'existence. D'abord, les pêcheurs qui n'ont pas d'autre occupation, de tout âge et dans toutes les catégories de l'industrie seront peut-être empêchés à tout jamais par cette nouvelle réglementation de pêcher à leur compte. Ils croient, en effet, qu'ils n'auront pas le choix, qu'ils devront devenir employés ou esclaves des entreprises commerciales de pêche. Ils n'ont pas les moyens de faire l'acquisition de navires de la classe A. Très souvent, eux et leur famille ont pêché toute leur vie, depuis des générations même et ils craignent maintenant de ne plus pouvoir le faire.